



CERTIFICAT ARRET DE TRAVAIL ACCIDENT DU TRAVAIL AU LIEU DE MALADIE

Par **66KIKI63**, le **07/02/2019** à **19:33**

Nous avons un salarié en arrêt maladie depuis 08/2017 - les arrêts mensuels ont bien été des arrêts maladie jusqu'en novembre 2017 ou ils sont devenus des arrêts pour accident du travail .Tentative par le salarié de faire passer son arrêt maladie en accident du travail 4 mois plus tard . Après enquête de l'inspection du travail et de la CPAM le salarié a été débouté de sa demande de pris en charge en accident du travail en janvier 2018. Nous avons adressé au médecin traitant un courrier lui demandant d'établir des certificats d'arrêt maladie avec preuve de la décision de la CPAM. A ce jour il persiste à établir des certificats d'arrêt pour accident du travail . Que pouvons nous faire pour que le médecin établisse les bons certificats ? Nous considérons que ce médecin établit donc de faux certificats . Qu'en pensez vous et quelle est votre réponse ? . Merci de votre réponse